CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 06/10/2026 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Jean-Marc DUBOUREAU, Benjamin FIGUÈS, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX de LA RIVIÈRE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Stéphane PATEAU, Antoine PELTIÉ.

Absente : Zita DUBOIS (arrivée à 19 h 20).

Absent excusé : Cyril FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Patrick de COURNUAUD.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Fermeture de l'agence postale communale
2. Délibération : Tarification des concessions du cimetière 2027
3. Délibération : Tarification de location de la salle des fêtes 2027
4. Délibération : Fixation des loyers communaux 2027
5. Délibération : Suppression de deux commissions communales et création d'une nouvelle commission
6. Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde 2026
7. Projet de Lignes Directrices de Gestion 2027/2032
8. Intervention de la commission « ECO-CITOYENNETE »
9. Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Fronsadais 2025
10. Rapport d'activités du SDEEG 2025
11. Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 40 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur Patrick de COURNUAUD est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Délibération : Fermeture de l'agence postale communale et résiliation de la convention de partenariat avec LA POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juin 2004 portant création de l'Agence Postale Communale ;

Vu la convention de partenariat relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale conclue avec LA POSTE à compter du 1er septembre 2004, ainsi que l'ensemble des avenants successifs ;

Vu l'avenant de renouvellement de la convention signée le 03 novembre 2025 fixant la durée d'engagement de deux ans ;

Considérant la baisse constante de fréquentation de l'Agence Postale Communale et la baisse importante du volume de courriers ;

Considérant la baisse constante du chiffre d'affaires qui est désormais inférieure au montant de la participation versée par LA POSTE pour le fonctionnement de notre agence postale communale ;

Considérant la décision de LA POSTE de ne pas renouveler la convention et fermer l'Agence Postale Communale ;

Considérant la demande de départ en retraite de Madame Michèle SAHUT au 01/01/2027 ;

Considérant la diversification des services de LA POSTE à domicile et notamment le service « Allo Facteur » permettant un dépannage financier de 150 € sur 7 jours glissants aux clients de la Banque Postale ;

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acter définitivement la fermeture de l'Agence Postale Communale et de l'autoriser à signer l'ensemble des actes administratifs nécessaires à la rupture de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE) :

DÉCIDE

- **DE FERMER définitivement l'Agence Postale Communale de Saint-Michel-de-Fronsac à compter du 01/01/2027 ;**
- **DE METTRE FIN à la convention signée avec LA POSTE à cette même date ;**
- **DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'en informer LA POSTE selon les modalités inscrites dans la convention et de mener à bien cette affaire.**

2. Délibération : Tarification des concessions du cimetière 2027

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-1 à L. 2223-15 relatifs aux cimetières et aux concessions funéraires ;

Vu la délibération n° 2016/14 du 05 septembre 2016 relative à la fixation des tarifs d'une case au columbarium ;

Vu la délibération n° 2023/027 du 06 juin 2023 relative à la nouvelle tarification des concessions du cimetière ;

Vu la délibération n° 2024/031 du 14 mai 2024 modifiant la tarification des concessions du cimetière ;
Considérant le coût de la remise en état des concessions et les tarifications en vigueur sur le secteur du Fronsadais ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR) des tarifications suivantes à compter du **01/01/2027** :

Type de concessions	Dimensions	Durée	Tarif 2027
PLEINE TERRE	2 m x 1 m	15 ans	**400 €**
	2 m x 1 m	30 ans	**700 €**
CAVEAU	2 m x 1 m	30 ans	**700 €**
	2 m x 1 m	50 ans	**1 000 €**
	3 m x 2 m	30 ans	**1 000 €**
	3 m x 2 m	50 ans	**1 500 €**
COLUMBARIUM (hors plaque de gravure)	la case	15 ans	**500 €**
	la case	30 ans	**800 €**

Les conditions de dépôt au caveau communal restent inchangées, à savoir :

- Les 6 premiers mois : GRATUIT
- De 6 à 12 mois : 30 € par mois
- Au-delà de 12 mois : 40 € par mois

Le dépôt de cendres au jardin du souvenir est gratuit pour les familles de la commune.

Madame Zita DUBOIS intègre la séance à 19 h 20.

3. <u>Délibération : Tarification de location de la salle des fêtes 2027</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été revus depuis 2020 (et uniquement pour les personnes hors commune) et qu'il convient de les actualiser.

Il rappelle que la salle des fêtes a été équipée d'une climatisation réversible en lieu et place du système vétuste de chauffage qui fonctionnait avec des jetons facturés et précise qu'il n'y a pas lieu de définir un tarif saisonnier puisque la climatisation est utilisée toute l'année.

Il propose à l'assemblée les tarifs suivants (incluant l'électricité) pour la location de la salle des fêtes au week-end (du vendredi après-midi au dimanche soir) :

LOCATION SALLE DES FÊTES – WEEK END	**Prix**
pour les administrés de Saint-Michel-de-Fronsac	**200 €**
pour les personnes hors commune	**450 €**
Caution	**500 €**

Il précise que le ménage de la salle des fêtes est réalisé par un prestataire de service le vendredi avant la remise des clefs et que les locataires doivent restituer la salle, la cuisine et les toilettes dans le même état de propreté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR) :

- **ACCEPTE** les tarifs ci-dessus (électricité comprise) pour la location de la salle des fêtes communale ;
- **PRÉCISE** que les tables et les chaises sont mises à disposition à titre gratuit ;
- **DÉCIDE** que ces tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2027 ;

4. <u>Délibération : Fixation des loyers communaux 2027</u>

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 relatifs à la gestion des biens immobiliers communaux ;

VU la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment son article 17-1 réglementant la révision annuelle des loyers sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ;

VU les baux d'habitation en cours liant la commune à ses locataires, prévoyant une clause de révision annuelle au 1er janvier ;

CONSIDÉRANT que la révision annuelle s'effectue sur la base de l'indice INSEE du 2ème trimestre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la valeur de l'indice de référence des loyers s'établit à 148,37, soit une variation de + 1,15 % par rapport à l'indice du 2ème trimestre 2025 (146,68) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réajuster les loyers communaux afin de suivre l'évolution des coûts de gestion des bâtiments ;

Monsieur le Maire propose de réviser le montant des loyers communaux au 1er janvier 2027 comme suit :

LOCATAIRES	Adresse	Loyer mensuel 2027
RAYMOND Pierre	**19 rue de l'église**	**426,14 €**
DUCOURS Jean-Claude	**17 rue de l'église**	**412,05 €**
GRASSET Laurence	**11 rue de l'église**	**435,17 €**
FERRARO Elise	**1 rue de l'église**	**542,97 €**
ANDRIEU Arnaud	**Garage rue de l'église**	**65,65 €**
BLANC Adeline	**5 Le bourg**	**522,05 €**
LOCAL PROFESSIONNEL	**1 Le bourg**	**349,08 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR) :

- **D'APPLIQUER** la révision annuelle de + 1,15 % aux loyers des logements communaux avec une prise d'effet au 01/01/2027 ;
- **DE FIXER le montant des loyers communaux ci-contre à compter du 01/01/2027 ;**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier à chaque locataire le nouveau montant applicable au moins un mois avant son échéance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les avenants aux baux ou les nouveaux contrats de location.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752 (revenus des immeubles) au budget principal de la commune pour l'exercice 2027 ;

5. <u>Suppression de deux commissions communales et création d'une nouvelle commission</u>

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-22 relatif à la création des commissions municipales ;

Considérant qu'il convient d'optimiser le fonctionnement des instances consultatives de la commune, de rationnaliser le travail d'instruction des dossiers et de favoriser une approche transversale des projets communaux ;

Considérant que la commission « Fêtes / cérémonies / culture » et que la commission « Administrés / associations » sont composées en grande partie des mêmes membres, avec la même Vice-présidente ;

Considérant qu'une fusion fonctionnelle de ces deux commissions au sein d'une structure unique permettra d'améliorer l'efficacité des débats et la présence des élus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR) :

- **PRONONCE la suppression et la dissolution, à compter de ce jour, des commissions suivantes :**
  - **« Fêtes / cérémonies / culture »**
  - **« Administrés / associations »**

- **PROCÈDE à la création d'une commission unique intitulée « Évènements et vie locale » composée de sept conseillers municipaux en plus de Monsieur le Maire, Président de Droit, à savoir : Pascale BOUVET (vice-Présidente), Véronique BEDU, Zita DUBOIS, Benjamin FIGUÈS, Valérie KUZNIK, Karine LOUBERT et Florene MAUDUIT, à compter de ce jour ;**

- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des commissions communales.**

6. Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde 2026

Monsieur DUBOUREAU indique que le Plan Communal de Sauvegarde a été transmis à la Préfecture, Sous-Préfecture, au SDIS, à la Gendarmerie et à la Communauté de Communes du Fronsadais.

Karine LOUBERT a assisté le jour même à une journée « de gestion de crise » organisée par le SDIS 33. Elle indique que le Plan Communal de Sauvegarde ne suffit pas et qu'il est nécessaire de faire une mise en situation tous les cinq ans. Elle suggère d'effectuer un exercice au sein du Conseil Municipal courant 2027 avec si possible, la présence de pompiers.

7. Projet de Lignes Directrices de Gestion 2027-2032

Monsieur le Maire indique que notre collectivité a mis en place le 01/01/2021 des Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour une durée de 6 ans. Il précise que les Lignes Directrices de Gestion constituent un instrument de gestion des ressources humaines visant à fixer les orientations stratégiques de chaque collectivité sur lesquelles s'appuient les décisions individuelles en matière d'avancement de grade et de promotion interne. Il ajoute que les nouvelles Lignes Directrices de Gestion sur lesquelles il a travaillé avec Karine LOUBERT seront soumises au Comité Social Territorial du CDG 33 pour avis avant d'être mise en place le 01/01/2027.

8. Intervention de la commission ECO-CITOYENNETÉ

Monsieur DUBOUREAU donne la parole à Véronique BEDU qui évoque plusieurs actions à venir :

- Action dans le cadre de la lutte contre le cancer prévue le samedi 06/02/2027.
- Formation aux gestes de 1er secours : à prévoir en 2027.
- Débroussaillage : une note d'information sera distribuée avec le Petit Journal de décembre et une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes le 15/01/2027 à 18 H 30.
- Digues : Karine LOUBERT a réalisé un document sur le fonctionnement des digues qui est en cours de relecture par le Président de l'ASA du Grand Nauzégrand, sachant que le dossier de la GEMAPI doit être finalisé par la CDC du Fronsadais au plus tard le 31/12/2026.
- Projet pédagogique autour de l'eau avec l'école : la commission a rencontré la directrice dans le cadre d'un projet de plantation de bulbes avec les enfants. La commune achètera 4 bacs et quelques petits accessoires, du terreau sachant que la terre et le géotextile bidim seront fournis gratuitement par Stéphane PATEAU. Pascale BOUVET suggère d'informer le SIRP de cette action.
- Bacs déchets alimentaires : suite au maintien de la collecte en porte en porte et l'inversion de fréquence de collecte des bacs marrons (toutes les 3 semaines au lieu de 2) et des bacs jaunes (toutes les 2 semaines au lieu de 3), une réflexion a été menée pour identifier les sites stratégiques pour installer des points de ramassage des restes alimentaires. Les sites suivants sont proposés : lieu-dit Lariveau (vers le container à verres), vers le préau de l'école, route des palus et au port de Perpignan. Une réunion d'information des administrés est envisagée. Zita DUBOIS constate que les bacs marron ne seront pas collectés entre le 17/12/2025 et le 07/01/2026.
- Panneaux de fléchage pour le jardin vert : le type de support et la taille des panneaux n'ont pas été finalisés à ce jour.

9. Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Fronsadais 2025

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2025 qui sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

10. Rapport d'activité du SDEEG 2025

Monsieur DUBOUREAU présente le rapport d'activités du Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde 2025, qui sera également transmis aux élus par courriel.

11. Questions diverses

Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets :

- Chemin rural n° 9 : la boucle de St Michel passe le long du mur de la propriété de Monsieur Georges-Antoine ROBERT. L'absence d'entretien régulier du chemin le rend inaccessible à ce jour. Afin d'éloigner le passage des marcheurs du mur de clôture, il avait été envisagé d'interchanger l'emplacement communal et celui du Château du Gazin. L'entreprise CERCEAU nous a transmis un devis pour un nouveau bornage s'élevant à 1 200 €. Une rencontre sur place avec Monsieur RHABRI (de l'Office de Tourisme) et Monsieur VASSAL (responsable de la voirie à la CDC) est programmée le 15/10/2026 afin d'étudier la faisabilité du débroussaillage et le maintien de l'accessibilité, la CDC ayant la charge de l'entretien des chemins de randonnées départementaux.
- Cérémonies du 11 novembre : le massif du monument aux morts doit être remis en état. Stéphane PATEAU et Alain JOUBERT se chargent d'acheter les plantes et un devis sera demandé à l'entreprise PETIT pour les plantations. Le Comité des fêtes organise une randonnée après les cérémonies (boucle des terrasses) avec un repas pique-nique au château Mazeris.
- Manifestations 2027 : Véronique BEDU indique que les **vœux du Maire auront lieu le 22/01/2027**, et que **le repas des ainés est prévu le 13/03/2027**.
- Logement au-dessus de l'agence postale communale : la locataire a donné son préavis pour quitter le logement au 30/11/2026. Patrick de COURNUAUD connait une personne (en CDI) suivie par l'association ACCUEIL FRONSADAIS, qui est susceptible d'être intéressée par ce logement.
- Recrutement d'un adjoint technique : la date limite de candidature est fixée au 31/10/2026. La commission du personnel se réunira le jeudi 05 novembre pour étudier l'ensemble des candidatures reçues.
- Boite à clefs à la salle des associations : la suggestion de Monsieur Romain GUIONIE n'est pas retenue.

Pascale BOUVET indique que la bibliothèque va accueillir prochainement des enfants de 6 à 8 ans en situation de handicap de l'association les papillons blancs. Elle ajoute que lors de la canicule, des livres ont été apportés et récupérés au domicile des administrées les plus âgées, et que le service est maintenu.

Zita DUBOIS suggère de prévoir des zones d'ombrages dans la cour de l'école qui est exposée plein sud.

Patrick de COURNUAUD suggère de profiter des vœux du Maire pour offrir un cadeau de départ en retraite à Michèle SAHUT.

Véronique BEDU indique qu'une vingtaine de personnes ont assisté à la diffusion du film « Bis repetita » du 09/10/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 00.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le maire

Patrick de COURNUAUD,
Le secrétaire de séance